

1. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels et de la difficulté au travail, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Identifier tous les dangers existant dans l'entreprise impose de connaître les différents risques auxquels les travailleurs sont susceptibles d'être exposés (figure 1) : risques liés aux équipements de travail (machines et outils, véhicules ...), aux substances toxiques présentes (produits chimiques, biologiques...), aux méthodes de travail (travail en hauteur, gestes répétitifs...), à l'énergie utilisée (électrique, air comprimé, hydraulique, nucléaire ...), ou à l'organisation du travail (travail de nuit, à l'extérieur, isolé...). Ces risques peuvent être à l'origine de dommages corporels, de maladies, et avoir des effets immédiats ou tardifs...